

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

**OBJET** : Location droit de chasse sur les propriétés communales et sectionnaires de THEZILLIEU

Séance du 13 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, à dix-neuf heures et trois minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le sept avril deux mille vingt-deux.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 19**

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOT, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Olivier BROCHET, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Stéphane LYAUDET, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-Hélène PERILLAT, Nicole ROSIER.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 7**

Gaëlle FORAY pouvoir à Madame Corinne BOYER  
Jacques FUMEX pouvoir à Madame Eliane MERMILLON  
Maria GUILLERMET pouvoir à Monsieur Le Maire  
Jean-Michel CYVOCT pouvoir à Monsieur Bernard CORTINOVIS  
Gilbert LEMOINE pouvoir à Madame Christine MARTINE  
Karine LIEVIN pouvoir à Monsieur Jacques DRHOVIN  
Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à Monsieur Didier BOURGEOIS

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 3**

Humbert CRETIER, Jessie MARIN, Sonia ZANI

**Soit 19 présents, 7 pouvoirs, soit 26 votants.**

**Secrétaire de séance** : Madame Claire BILLON BERTHET

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de renouveler le bail du droit de chasse pour la saison 2022-2023, soit une durée d'un an sur les propriétés communales et sectionnaires de Thézillieu. Cette location sera accordée à la société de chasse de Thézillieu. Il soumet les clauses du bail au conseil.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés**

- **ACCORDE** à la Société de Chasse de Thézillieu le droit de chasser sur les propriétés communales et sectionnaires de Thézillieu, moyennant une location de 400 € pour la saison 2022-2023.

- **AUTORISE** le Maire à signer avec le Président de la société de chasse de Thézillieu, un bail de location, durant la saison de chasse 2022-2023.

Les frais de timbres et d'enregistrement seront à la charge de la Société de Chasse de Thézillieu.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Philippe EMIN

Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20220413-DE-2022-063-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2022  
Date de réception préfecture : 20/04/2022